

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Procurations : 4
Suffrages exprimés : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024/D/03/2-2/051

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS SITUÉS AU LIEU-DIT "LES EPINETTES".

Le 8 mars 2024 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : le 1^{er} mars 2024
Secrétaire de séance : Michel CÉPÉRO

Présents : Mesdames Marie-Laure BERTHIER, Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Suzanne DECHAMPS, Angélique DUBÉ, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Michelle MILLAN, Muriel PASQUER et Valérie PACAUD. Messieurs, Grégoire BERT, Éric BOURNY, Michel CEPERO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Pascal MASSON, Georges MOUSSIER, Vincent SOMMIER, Claude TESSIER et Nicolas MARTINS.

Absents ayant donné pouvoir : Mesdames Magali BRIEUX (pouvoir à Madame DUBÉ), Corine SERIEYS (pouvoir à Madame PASQUER). Messieurs Bruno BERNARD (pouvoir à Madame GAUTHIER) et Philippe CHARMARD (pouvoir à Monsieur MOUSSIER).

Absents : Messieurs Bruno GIRARD, Gérard MARGOTTIN.

Madame Brigitte VAN ASSCHE est propriétaire de trois terrains cadastrés AM n° 74, AM n° 75 et AM n° 76 au lieu-dit "Les Epinettes" d'une contenance respective de 1 769 m² pour le premier bien, 4 276 m² pour le deuxième et 1 053 m² pour le troisième.

La commune souhaite acquérir ces parcelles afin de pouvoir constituer des réserves foncières.

À l'issue de la négociation, les deux parties ont trouvé un accord matérialisé par la promesse de vente dûment signée par la propriétaire réceptionnée en mairie le 15 novembre 2023.

Le prix d'acquisition est de 21 294 euros net vendeur pour une surface totale de 7 098 m².

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'achat des parcelles cadastrées AM n° 74, AM n° 75 et AM n° 76.
- De prendre en charge les frais de notaire.
- De mandater l'Étude ACTES EN SOLOGNE Notaire (Me GHESTEM) Notaire à Selles-sur-Cher de procéder à la rédaction des actes.
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Le Maire, **Stella COCHETON**

Le Secrétaire de séance, **Michel CÉPÉRO**



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
Publié ce jour, le 15 mars 2024
Date de mise en ligne sur le site internet, le 15 mars 2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-041-214102428-20240308-2024_2_2_05